

CONFERENCE – 6 mars 2026

Conférencières: Chloé Bellec, Jean-Christophe Helary et Paul Bénézet Marine

Discutante : Lucie Hêmeury

Organisateurs : Alexandre Mathys et Mickael Langlois

Zoom : <https://unil.zoom.us/j/99298112684>

Horaires : 13h30-15h30

BCMACS (ISSUL-CEO&GS)

« Institutions, politiques fédérales et reconfigurations contemporaines du genre au Japon »

Cette seconde séance prolonge la réflexion en déplaçant l'analyse vers le Japon contemporain et vers les cadres institutionnels des budō. Alors que la première partie mettait en lumière des processus historiques de féminisation et leurs représentations dans des contextes nationaux variés, cette rencontre examine les politiques fédérales, les dynamiques organisationnelles et les régimes de légitimité qui structurent aujourd'hui les pratiques martiales.

À travers l'étude du naginata, du kendō et des écoles traditionnelles japonaises, il s'agit d'analyser comment les normes de genre sont négociées, reformulées ou contestées au sein des dispositifs institutionnels, pédagogiques et symboliques des arts martiaux. Cette séance interroge ainsi les formes contemporaines d'ouverture, les mécanismes d'inclusion différenciée et les tensions persistantes qui traversent les univers martiaux japonais.

Interventions :

- **Chloé Bellec**, « La place accordée aux pratiquants hommes dans la Fédération japonaise de naginata »
- **Jean-Christophe Helary**, « Le rôle des femmes dans l'augmentation des effectifs de kendō »
- **Paul Bénézet**, « Observer et être observé : la fabrique des techniques de corps martiales »

Langue des conférences : français (supports PowerPoint en anglais).

La place accordée aux pratiquants hommes dans la Fédération japonaise de naginata.

Chloé Bellec (Université du Tohoku)

Le naginata est le nom d'une arme proche de la hallebarde et celui de la discipline physique où l'on apprend les techniques de son maniement. Cette discipline, créée au milieu des années 1950, est un rare exemple d'un art martial entièrement destiné à une pratique féminine. Présenté à travers son passé d'arme de samouraï, le naginata s'est popularisé chez les hommes dans les pays extérieurs au Japon. Face à ce phénomène, la Fédération japonaise de naginata a commencé à ouvrir sa pratique aux hommes au Japon à partir de 1995. Si depuis les années 2000 les hommes sont devenus majoritaires dans plusieurs pays, ils ne représentent actuellement que 10% des licenciés de la Fédération japonaise. Quelle place occupent-ils donc dans la Fédération japonaise de naginata ? Font-ils face à une forme d'exclusion comparable à celle que subissent généralement les femmes dans les autres arts martiaux ?

Chloé Bellec, actuellement professeur-chercheur à l'Université du Tohoku, a commencé la pratique du naginata à l'âge de 16 ans. Passionnée par cette discipline, elle commence à réunir des informations sur son histoire. Après une licence d'Histoire à l'Université de Limoges et un Master en langue et culture japonaises à l'Université Paris Diderot, Chloé Bellec obtient une bourse du ministère de l'Éducation japonaise afin de poursuivre ses recherches au Japon. Elle soutient sa thèse sur l'Histoire du naginata en 2017 à l'Université de Kyoto. Depuis cette date, Chloé Bellec a acquis le grade de *renshi* en naginata et continue ses recherches sur l'aspect du genre dans les arts martiaux et le naginata.

Le rôle des femmes dans l'augmentation des effectifs de kendō

Jean-Christophe Helary (CRESCO)

La Fédération japonaise de kendō a publié le 1er avril 2020 un document intitulé « Fédération japonaise de kendō “Plan de base” Transmission à la génération suivante » qui établit un plan d'action sur 5 ans (avril 2020 — avril 2025). Le document s'inscrit dans le contexte d'un changement institutionnel. La fédération passe d'un statut de « fondation ordinaire » (一般財団法人) au statut certifié par l'État de « fondation d'utilité publique » (公益財団法人). Cette transformation s'accompagne d'une modification des statuts et des obligations de la fédération qui se reflète dans la publication de nombreux documents, dont ce plan sur 5 ans. Dans le contexte d'une chute des naissances et d'une baisse relativement supérieure des effectifs (appelée « budo-banare » – 武道離れ – éloignement des budō), la fédération propose un certain nombre de mesures au cœur desquelles se trouvent principalement les femmes. Cette présentation fait une rapide analyse de ce document de 31 pages et tente d'identifier les motifs de représentation de genre qui s'y trouvent pour mieux comprendre les rôles attendus de genre qui sous-tendent la pratique du kendō.

Jean-Christophe Helary est doctorant au CRESCO et y travaille sur les configurations de genre dans le kendō au Japon où il vit depuis 1997. Son master porte sur les mécanismes d'exclusion des femmes du monde du kendō au Japon.

Observer et être observé : la fabrique des techniques de corps martiales **Paul Bénézet (Université de Laval)**

Les entraînements au sein de la Katori Shintō-ryū, une école martiale traditionnelle japonaise, oscillent toujours entre un temps d'observation et une phase de pratique qui amènent l'artiste martial à endosser alternativement le rôle de spectateur et celui d'acteur. L'examen anthropologique d'une telle dynamique révèle que les techniques ne sont pas simplement transmises d'une personne à une autre – d'un maître à ses disciples par exemple – mais sont fabriquées par la communauté martiale dans sa totalité. Au terme d'une brève description du milieu de pratique, cette présentation s'attachera à mettre en lumière les forces à l'oeuvre au sein d'un tel processus de constitution.

Paul Bénézet est doctorant en anthropologie à l'Université Laval (Québec). Fondés sur une ethnographie multi-située et plurilingue des écoles martiales traditionnelles japonaises (koryū), ses travaux cherchent à comprendre les dynamiques à l'oeuvre dans la constitution du milieu martial par les pratiquants et inversement, avec leur expérience comme point de focale.